



REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI de DOUBLE de BOURG DE PEAGE 18 – 19 juin 2022



Article 1 (Généralités)

Ce tournoi est régi par le Règlement Général des Compétitions 2021-2022 (RGC) et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous, sous la responsabilité des Juges-Arbitres (JA).

Le Numéro de demande d'autorisation est : en cours. Le numéro de dossier de la demande est le 2101583.

Il se déroulera du **samedi 18 au dimanche 19 juin 2022** à **BOURG DE PEAGE 26300**, au **Complexe Sportif du Vercors**, 1 rue du Docteur Zamenhof.

Article 2 (Protocole sanitaire)

Le tournoi se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, y compris les éventuelles mesures supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou la municipalité de Bourg de Péage.

Le référent sanitaire COVID est **Samuel NABAIS**, Vice-Président du Badminton Club de Bourg de Péage.

Article 3 (Officiels Techniques et préposé à la compétition)

Les Juges-Arbitres désignés sur la compétition sont **Florence CERDON** - PAN07 (JA principale) et **Delphine AIGUIER** - BCD26 (JA adjointe).

Le GEO du tournoi est **Eric AUDIFFREN** - BCBP26. Le logiciel de gestion de la compétition utilisé sur le tournoi est « Badnet ».

Article 4 (Compétiteurs)

Le tournoi est ouvert aux joueurs des catégories à **Minimes à Vétéran**, non classés ou classés de **P12 à N2**, **licenciés auprès de la FFBaD** à la date limite d'inscription (voir Article 6).

Nota : *Les joueurs mineurs doivent présenter à la table de marque une autorisation parentale mentionnant le nom de l'adulte responsable présent pendant la manifestation conformément à l'article 2.14 du RGC.*

Article 5 (Tableaux proposés)

Les 2 disciplines de double (Doubles « **DD / DH** ») / Double Mixte « **DMx** ») sont proposées durant le week-end. Les joueurs pourront s'inscrire sur une ou deux disciplines (« Double » et/ou « Double Mixte »)

* Les Doubles Homme (DH) et Doubles Dame (DD) se joueront le samedi 18/06/2022,

* Les Doubles Mixtes (DMx) se joueront le dimanche 19/06/2022.

Chaque discipline se déroulera sur une seule journée avec une phase préliminaire en poule suivie d'une phase par élimination directe (**2 sortants par poule** quel que soit le nombre de joueurs en phase de poule), ou en poule unique si le nombre d'inscrits dans le tableau est faible (de 3 à 5 inscriptions).

Article 6 (Inscriptions)

La **date limite d'inscription** est fixée au **samedi 4 juin 2022**.

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement (paiement direct sur « Badnet », par virement, ou chèque adressé par voie postale à l'adresse suivante : **Eric Audiffren, 45 Montée du Coteau du Pendillon, 26260 St Donat / l'Herbasse**).

Seules les inscriptions réglées à la date ci-dessus (*date de réception en cas de paiement par courrier*) seront prises en compte.

Le montant des droits d'engagement est de **20€ pour une discipline et 22€ pour deux**.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou en cas de force majeure justifiée par la délivrance d'un certificat médical ou d'une attestation.

L'inscription au choix est possible. Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort si une paire a pu être constituée suite à son inscription. Dans le cas contraire, il sera remboursé à l'issue du tournoi.

Article 7 (Constitution et organisation des Tableaux)

La date de confection des tableaux est fixée au lundi 06 juin 2022.

Les tableaux seront constitués en Top (Top 1, 2, 3, 4, etc...).

Les paires seront affectés dans le Top adéquat, en fonction du Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) de la paire (moyenne des CPPH des deux partenaires), de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les côtes la plus haute et la plus basse au sein d'un même Top (conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC).

Les Tops ne seront pas forcément identiques en nombre de paires, afin de permettre un équilibre et une meilleure valorisation de la compétition.

Dans la mesure du possible, les poules de 4 ou plus seront priorisées dans tous les Top.

Les Têtes de Série et de Poule seront désignées à l'aide du CPPH à la date du lundi 06 juin 2022.

Article 8 (Nombre de participants – forfaits)

Le inscriptions sont limitées à 120 paires DD et DH confondues le samedi et 96 paires DMx le dimanche. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions) afin de pourvoir aux forfaits éventuels.

En cas de forfait d'un joueur, son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un joueur inscrit au tournoi et proposé par l'organisation (dans l'ordre de la liste d'attente), ou de refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire.

En cas de forfait d'une paire, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du Juge-Arbitre.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort ou pendant la compétition doit être justifié, sous peine de sanction fédérale, par la présentation dans un délai de 5 jours, d'un document (certificat médical, attestation employeur, ...) précisant les nom, prénom et N° de licence du joueur ainsi que le nom et la date de la compétition, adressé par voie postale ou courriel à la ligue Auvergne – Rhône – Alpes :



**Ligue Auvergne – Rhône – Alpes de Badminton,
37 rue du Vercors, 38500 SAINT CASSIEN**



sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 9 (Échéancier)

Dans la mesure du possible, l'ordre des matchs respectera l'échéancier. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.

En conséquence, tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler au Juge-Arbitre et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernées. Le Juge-Arbitre Principal peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

Article 10 (Accès au plateau de jeu)

Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, Juge-Arbitres, Arbitres, organisateurs, le corps médical et les conseillers.

2 conseillers maximum par équipe sont tolérés sur le plateau de jeu dans un espace réservé (et non pas derrière chaque demi-terrain), sauf disposition contraire imposée par le protocole sanitaire.

Article 11 (Temps de préparation)

Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour récupérer la feuille de match à la table de marque, se préparer (tirage au sort, test des volants, prise de contact avec le terrain, ...) avant de débiter leur match.

Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Article 12 (Déroulement des matchs)

Les matchs se déroulent en **deux sets gagnants de 21 points** et sont joués en **auto-arbitrage**.

Tout volant touchant une infrastructure fixe (charpente métallique, lampe, ...) ou un élément mobile (panneaux de basket, filins, ...) sera annoncé « Let » au service (il pourra être réengagé 2 fois maximum) et « Faute » pendant l'échange.

Les conseils sont autorisés aux arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, et entre les sets.

A la fin du match, l'équipe vainqueur rapporte la feuille de match dûment complétée à la table de marque.

Article 13 (les volants)

Le volant officiel de la compétition est le BABOLAT 2 (en vente à la table de marque au prix de 26€ le tube). Les volants sont à la charge des joueurs. Seuls les volants en plumes homologués par la FFBD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, les compétiteurs joueront avec le volant officiel de la compétition.

Article 14 (Tenues et publicités)

Les joueurs doivent porter des tenues vestimentaires conformes au règlement de la FFBD saison 2021/2022. La publicité sur les tenues doit également répondre aux prescriptions réglementaires.

Article 15 (Dopage)

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le Juge-Arbitre et être en mesure de présenter une ordonnance médicale.

Article 16 (Droit à l'image)

En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation au plus tard le 1er jour de la compétition, chaque participant autorise le club de Badminton de Bourg de Péage à diffuser son image prise au cours de la manifestation, sur tous supports média (internet, presse, ...).

Article 17

Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (*adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...*) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :

- De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets (tri dans des bacs appropriés), ...
- De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage, ...
- De manière générale : en respectant les enjeux d'une telle démarche sur une manifestation sportive.

Article 18

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Toute contestation ou réclamation doit être présentée sur le moment au Juge Arbitre par le joueur concerné, et/ou son représentant s'agissant d'un joueur mineur.

Fait à Bourg de Péage, le 05 février 2022.

Le comité organisateur du BCBP26.